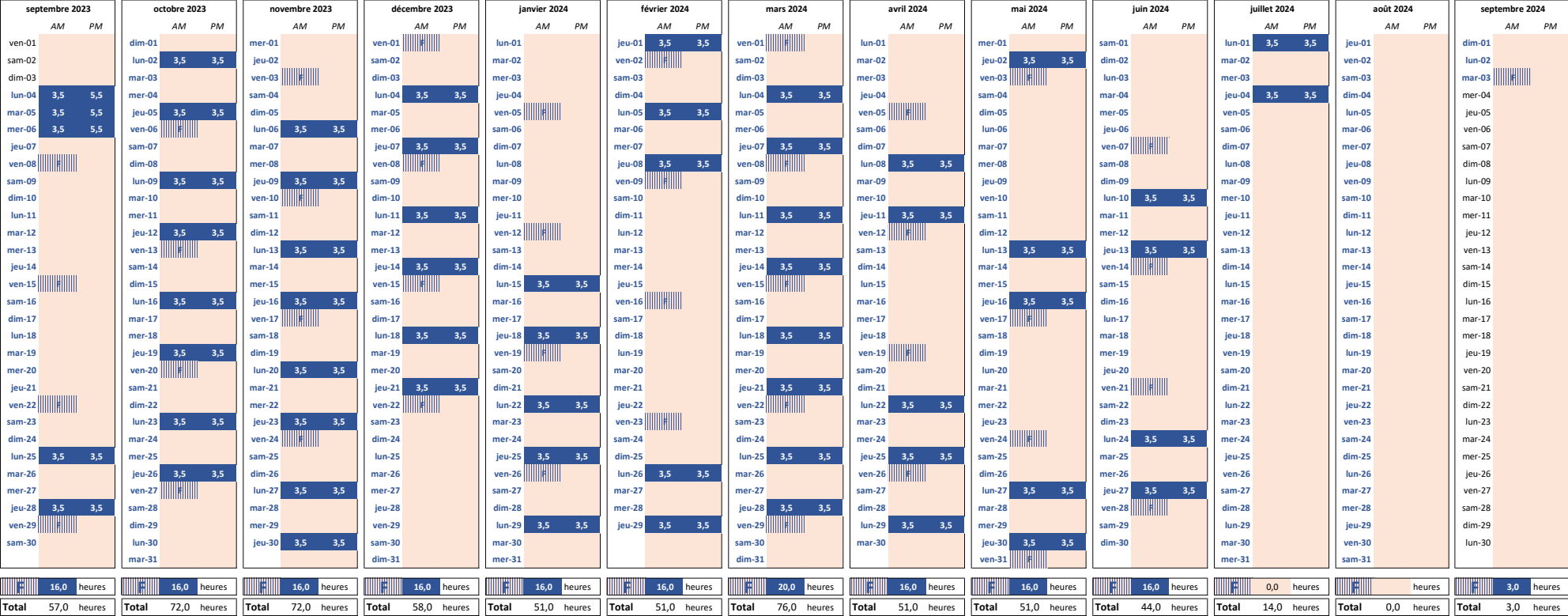


BPJEPS Educateur Sportif Rugby à XV
IREF LIGUE OCCITANIE RUGBY
DU **04/09/2023** AU **03/09/2024**
Calendrier de Formation - Annexe au Contrat

LUNEL

Responsable de la formation : **JEROME BRUNEMER**



5,0 Heures de formation planifiées

Heures de formation **non planifiées** (FOAD, Certification, ...) : Positionnées à titre indicatif sur le calendrier Elles sont **obligatoires**, l'employeur devra libérer son apprenti afin qu'il puisse y participer.

5,0 Heures

Heures de formation
TOTAL 600,0 Heures

Dates possibles du contrat :
Début entre le 04/07/2023 et le 03/12/2023

Prérogatives d'encadrement - Dates clés :
EPMSP : e de fin des EPM

Jours de formation
TOTAL 61 Jours
1e Année 61 Jours
2e Année 0 Jours

Fin entre le 03/09/2024 et le 02/11/2024

Rappel : avant la validation des EPMS l'apprenti ne peut pas encadrer du public en autonomie (sauf s'il possède déjà un diplôme lui conférant les prérogatives suffisantes)

Durée max du contrat 16 mois
Rappel : La formation théorique doit représenter 25% de la durée du contrat d'apprentissage

Jury / Diplomation : sept. 2024
Rappel : à l'issue de son contrat d'apprentissage, et tant que le Jury n'a pas délivré le diplôme, le futur Educateur Sportif n'a pas les prérogatives pour encadrer du public